

DEC130611DR10

Décision portant nomination de Monsieur Olivier Fevre aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7550 intitulée Observatoire astronomique de Strasbourg

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7550 intitulée Observatoire astronomique de Strasbourg et nommant Monsieur Hervé Wozniak en qualité de directeur ;

Considérant que Monsieur Olivier Fevre a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 16 au 18 mai 2011 et du 19 au 21 juin 2012.

DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Olivier Fevre, technicien, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7550 Observatoire astronomique de Strasbourg à compter du 1^{er} janvier 2013.

Monsieur Olivier Fevre exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Monsieur Olivier Fevre est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 28 février 2013

Le directeur d'unité
Hervé Wozniak

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle Bujan

Visa du président de l'Université de Strasbourg
Alain Beretz